



PARLER DE SÉPARATION AUX ENFANTS

La loi du 2 mars 2002, relative à l'autorité parentale renvoie les parents à leurs responsabilités et leurs capacités à gérer leurs relations avec leurs enfants après la rupture du lien conjugal.

Mettre fin à la vie commune, que le couple soit marié ou non, signifie au-delà de la rupture, des bouleversements importants (législatifs, économiques, etc).

Il y a rarement séparation, divorce sans souffrance car il faut « déconstruire » et le temps est un élément essentiel dans ce parcours.

Parler de la séparation aux enfants

- Dire la vérité aux enfants est important quel que soit leur âge surtout si aucun signe avant-coureur ne les a alertés. L'enfant a pu observer des changements dans le comportement de ses parents même si il sait « inconsciemment », il refoulera l'idée d'une éventuelle séparation.

Dans certains conflits très ouverts et selon l'âge, il arrive qu'il puisse ressentir la séparation de ses parents comme un soulagement.

Il peut lui même manifester des signes d'inquiétude (tristesse, agressivité, troubles du sommeil, repli sur soi...).

- Mettre des mots, dire ce qui se passe évite à l'enfant de se faire des idées, d'interpréter une situation qu'il ressent plus qu'il ne comprend. L'enfant qui a confiance en l'adulte, conserve le sentiment de protection indispensable à son développement.
- Il a besoin de savoir que même séparés, ses parents resteront toujours ses parents et continueront de l'aimer.



0 810 25 95 10 Service 0,06 € / min
* prix appel

Quartier de la Préfecture
2 Place de la Pergola
95018 Cergy Pontoise cedex



L'essentiel & plus encore

